
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

M. Jeholet, Mme Dock, MM. Dodrimont et Evrard

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

Dans l'article 32*bis*, alinéa 2 du projet de décret relatif aux implantations commerciales, les mots « durant une période de six mois » sont insérés entre les mots « irrecevable » et le mot « : ».

JUSTIFICATION

Il y a lieu de prévoir la durée de l'irrecevabilité. Un délai de six mois est proposé en vue de se calquer sur le délai de six mois prévu par le présent projet de décret permettant au demandeur de compléter son dossier.

P.-Y. JEHOLET

M. DOCK

PH. DODRIMONT

Y. EVRARD